

En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne.
Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° **MD3**/AONO/ RES/DK/P.BTRI/CDPM/KADEY/2026
DU **25** **JUN** **2020** EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'URGENCE DE TRAITEMENT DES POINTS
CRITIQUES SUR LA SECTION DE LA ROUTE EN TERRE NGOURA II - KENTZOU, DANS LE DEPARTEMENT DE LA KADEY,
REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET MINTP EXERCICE 2026
Imputation : 60 36 370 1 32000008 0620 523511

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Préfet du Département de la Kadey, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'urgence de traitement des points critiques sur la section de la route en terre NGOURA II - KENTZOU, dans le Département de la Kadey, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux vont se distinguer en deux phases:

- phase 1 : travaux mécanisés,

Faisant appel à la HIEQ (Haute Intensité d'Equipement)

- ✓ le dégagement mécanique et le débroussaillage;
- ✓ le reprofilage simple y compris curage des fossés et exutoires.
- ✓ le reprofilage compactage y compris curage des fossés et exutoires
- ✓ déblai mis en dépôt,
- ✓ Remblai
- ✓ purges;

- phase 2 : travaux semi manuels,
(Exécutés par *les populations riveraines*)

- ✓ le curage des buses
- ✓ la pose des buses
- ✓ la maçonnerie des têtes de buse et puisards;
- ✓ Réfection platelage en bois ;
- ✓ la pose de balise en bois ;
- ✓ Construction de Barrières de pluie

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en un seul lot.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération est de :

N° Lot	Désignations	Montant TTC F CFA	Cauton de soumission (1%)
	TRAVAUX D'URGENCE DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LA SECTION DE LA ROUTE NATIONALE EN TERRE NGOURA II - KENTZOU DANS LE DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.	150 000 000	1 500 000 CFA

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BUDGET MINTP EXERCICE 2026, section 36n Programme 370, action 1 chapitre 32000008, nature économique 523511.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Préfecture de Batouri, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette des Finances de Batouri, d'une somme non remboursable de Cent mille (100 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Préfecture de Batouri, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, devra parvenir par version électronique dans les services de la Préfecture de Batouri au plus tard le 17/07/2026 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 003/AONO/ RES/DK/P.BTRI/CDPM/KADEY/2026 DU 25 JUIN 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'URGENCE DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LA SECTION DE LA ROUTE EN TERRE NGOURA II - KENTZOU, DANS LE DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Kadey siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Préfecture de Batouri le 17/07/2026 à 11 heures précises.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de soumission ;
- 2) Absence de la Décision de catégorisation ;
- 3) Pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Offre technique incomplète ou non conforme.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire d'une tâche quantifiée;

N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	DESIGNATION CRITERES ESSENTIELS	EVALUATION		OBSERVATIONS
I	Catégorisation	8		
IV	Méthodologie d'exécution	2		
V	Capacité financière	2		
VI	Compréhension du projet	5		
VII	Présentation des offres	3		
TOTAL		20		

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de oui supérieur ou égal à 70% de l'évaluation technique, (soit au moins 14 oul sur 20) seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 1% du coût prévisionnel soit un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

16- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière, après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Préfecture de Batouri


AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/KADEY ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

25 JUN 2026
BATOURI, le

Le PREFET.

(Autorité Contractante)


Ojaidi Yakouba
Administrateur Civil